

## CHAPITRE XI : SIGNALISATION.

### XI.1. Introduction :

La signalisation routière désigne l'ensemble des signaux conventionnels implantés sur le domaine routier et destinés à assurer la sécurité des usagers de la route, soit en les informant des dangers et des prescriptions relatifs à la circulation, ainsi que les éléments utiles à la prise de décision, soit en leur indiquant les repères et équipements utiles à leur déplacements. La signalisation doit être uniforme, continue et homogène afin de ne pas fatiguer l'attention des usagers par une utilisation abusive de signaux. On distingue deux grands ensembles de signalisation : la signalisation horizontale et la signalisation verticale que nous allons essayer de détailler tout au long de ce chapitre.

### XI.2. Objectifs de la signalisation routière :

La signalisation est un langage visuel et codifié destiné à :

- Rendre plus sûr et plus facile la circulation routière.
- Rappeler certaines prescriptions du code de la route.
- Donner des informations relatives à l'utilisateur de la route.

### XI.3. Les différents types de signalisation :

On distingue deux types de signalisation : la signalisation horizontale et la signalisation verticale.

#### XI.3.1. La signalisation verticale :

Elle se fait à l'aide de panneaux, qui transmettent des renseignements sur le trajet emprunté par l'utilisateur à travers leur emplacement, leur couleur, et leur forme.

Elles peuvent être classées dans quatre classes :

- Signaux de danger :

Panneaux de forme triangulaire, ils doivent être placés à 150 m en avant de l'obstacle à signaler.



Figure XI.1 : panneaux des signaux de danger

- Signaux comportant une prescription absolue :

Panneaux de forme circulaire, on trouve l'interdiction, l'obligation et la fin de prescription.

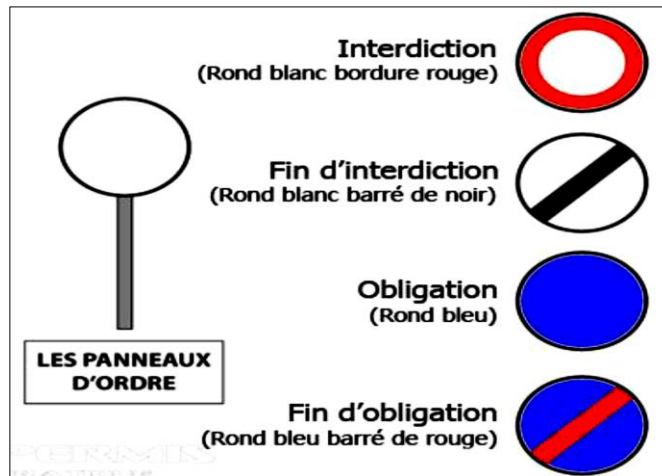


Figure XI.2 : Différents signaux de la prescription absolue

- Signaux à simple indication :

Panneaux en général de forme rectangulaire, des fois terminés en pointe de flèche.

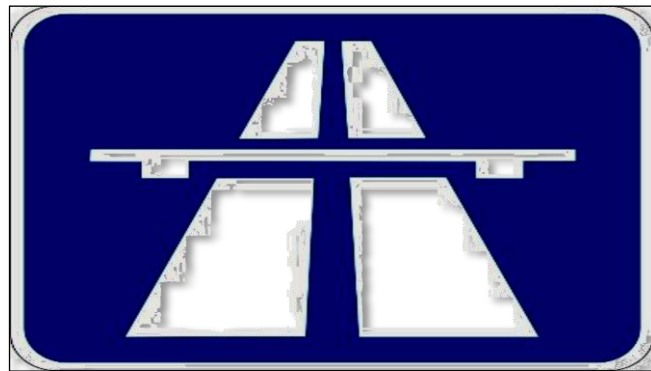


Figure XI.3 : signaux d'indication (début d'autoroute)

- Signaux de direction :

L'objet de cette signalisation est de permettre aux usagers de suivre la route ou l'itinéraire qu'ils se sont fixés, ces signaux ont la forme d'un rectangle terminé par une pointe de flèche.

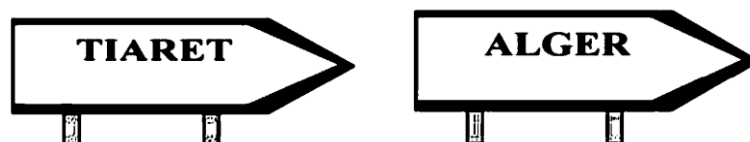


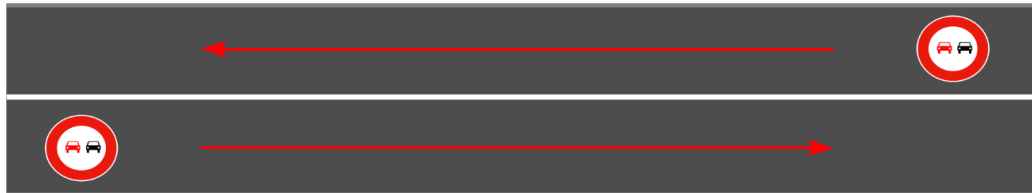
Figure XI.4 : signaux de directions

### XI.3.2. Signalisation horizontale :

Elle concerne uniquement les marques sur chaussées qui sont employées pour régler la circulation, la signalisation horizontale se divise en trois types :

#### XI.3.2.1. Marque longitudinale :

Elle est composée principalement des lignes continues et des lignes discontinues (ligne d'avertissement, ligne de rive).



**Figure XI .5 :** Ligne continue interdisant le franchissement ou le chevauchement



**Figure XI.6 :** Ligne discontinue

Les modulations des lignes discontinues sont récapitulées dans le tableau suivant :

Type de Modulation	Longueur du trait (en mètres)	Intervalle entre deux successifs (mètres)	Rapport plein Vide
T <sub>1</sub>	3.00	10.00	➤ Environ 1/3
T' <sub>1</sub>	1.500	5.00	
T <sub>2</sub>	3.00	3.50	➤ Environ 1
T' <sub>2</sub>	0.50	0.50	
T <sub>3</sub>	3.00	1.33	➤ Environ 3
T' <sub>3</sub>	20.00	6.00	

**Tableau XI. 1:** modulations des lignes discontinues

### XI.3.2.2. Marque transversale :

On distingue :

- Ligne de stop :

C'est une ligne continue qui oblige les usagers à marquer un arrêt.

- Ligne de céder le passage :

Une marque routière transversale discontinue blanche qui a pour objet d'indiquer aux conducteurs la règle de priorité s'appliquant à l'intersection de deux voies.

- Ligne feux de circulation :

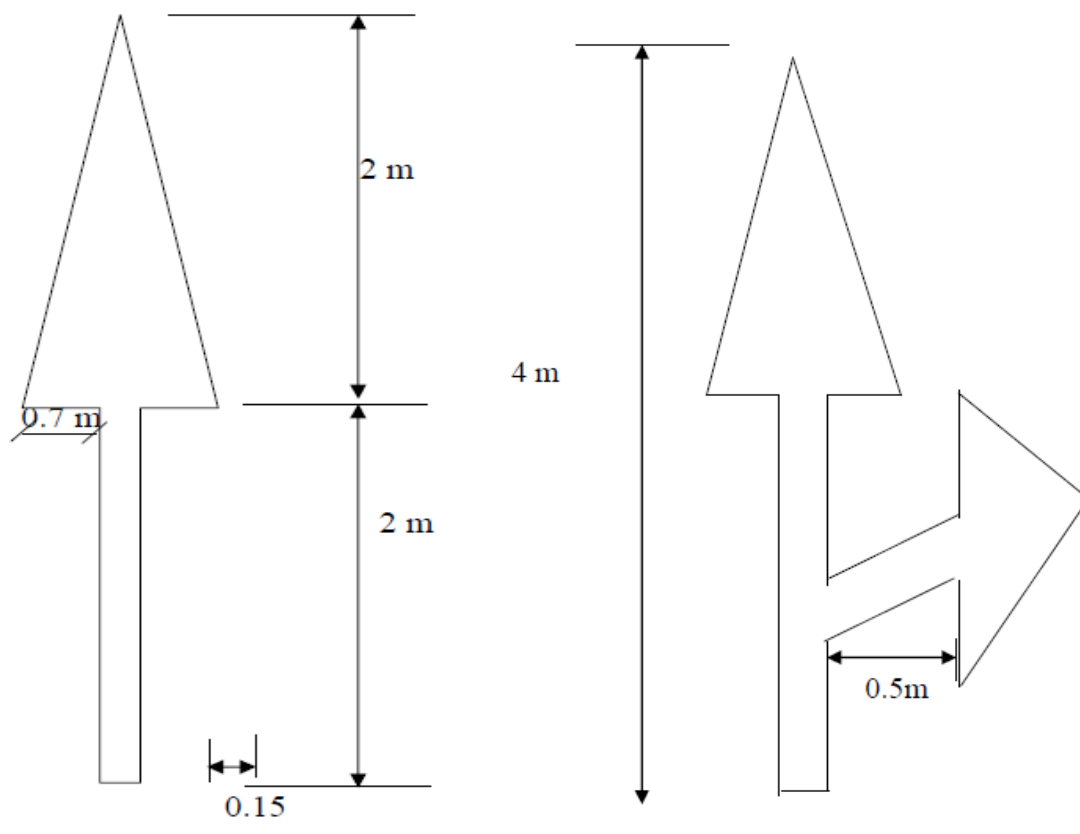
C'est une ligne discontinue qui indique l'emplacement où les véhicules doivent s'arrêter en amont des feux tricolores.

### XI.3.2.3. Autres signalisations :

On peut citer :

- Les flèches de rabattement :

Ces flèches légèrement incurvées signalent aux usagers qu'ils doivent emprunter la voie située du côté qu'elles indiquent.



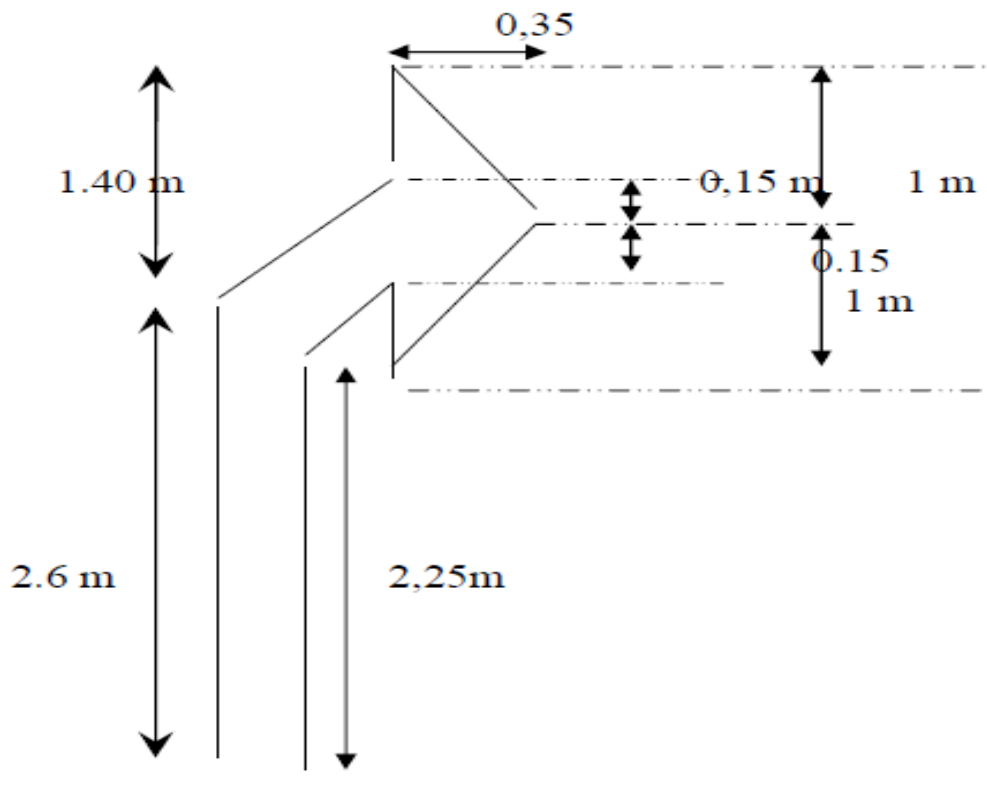


Figure XI.7 : flèche de rabattement

- Les flèches de sélection :

Ces flèches situées au milieu d'une voie signalent aux usagers qu'ils doivent suivre la direction indiquée, notamment à proximité des intersections.

#### XI.4. Les critères de conception de la signalisation :

Une bonne signalisation doit respecter les critères suivants :

- Cohérence entre la géométrie de la route et la signalisation (homogénéités).
- Cohérence avec les règles de circulation.
- Cohérence entre la signalisation verticale et horizontale.
- Simplicité (elle s'obtient en évitant une surabondance de signaux qui fatiguent l'attention de l'utilisateur.)
- Eviter la publicité irrégulière.

**NB :**

- Pour les marques transversales, la largeur des lignes est définie par rapport à une largeur unité « U » différente suivant le type de route :

**U = 7.5cm** sur autoroutes et voies rapides urbaines.

**U = 6cm** sur les routes et voies urbaines

**U = 5cm** sur les autres routes.

- La largeur des lignes de signalisation horizontale est de 7.5 cm pour la RN14 et 5 cm pour les boucles et bretelles.